

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
23 juin 2026	6	1	2	5	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 juillet 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 4 – 2026/26 : Convention pour le renforcement du réseau d'eau potable à l'avenue de Thionville à Metz.

Le Comité Syndical,

Dans la perspective de répondre aux enjeux actuels liés au changement climatique et afin de limiter l'artificialisation des sols par le recyclage du foncier, l'Euro-Métropole de Metz a souhaité porter une réflexion sur la valorisation d'un site occupé par des bâtiments industriels, aujourd'hui désaffectés – les HALLES SOLLAC à WOIPPY.

Ce site, inséré dans une trame urbaine de locaux d'activités industrielles et commerciales, est identifié pour accueillir des futurs équipements publics ainsi que des logements.

Cette opportunité est née de la conjonction de deux objectifs : le premier, porté par l'Euro-Métropole de Metz, qui souhaite aménager un Pôle piscine d'envergure métropolitaine, et le second, porté par la ville de WOIPPY qui a pour ambition de constituer un Pôle « HALLES Gourmandes » ; le tout intégré dans une opération d'habitat.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération d'aménagement, les enjeux identifiés sont principalement :

- o la mise en œuvre d'un projet urbain ;
- o le développement d'une politique locale de l'habitat ;
- o la réalisation d'équipements collectifs ;
- o d'assurer le renouvellement urbain et le recyclage du foncier.

A l'issue du mandat d'études préalables et de la restitution des livrables (études au stade AVP, programmation et bilan prévisionnel, dépôt de la demande d'examen au cas par cas, production du dossier loi sur l'eau) nécessaires au montage d'une opération d'aménagement d'ensemble, l'Euro-Métropole de Metz a souhaité confier à la SAREMM une concession d'aménagement sur le périmètre des anciennes HALLES SOLLAC, sur le tronçon de l'Avenue de Thionville allant du carrefour Pierre Boileau au carrefour Fort Gambetta ainsi qu'au droit de la future piscine pour la réalisation du parvis de l'équipement public.

La Société d'Aménagement et de Renouvellement de l'EuroMétropole de Metz (SAREMM) assure la maîtrise d'œuvre du projet.

L'alimentation en eau de cette piscine ne peut être assurée en l'état par le réseau d'eau potable. La SAREMM s'est rapprochée du SERM pour définir les modalités d'un renforcement et d'extension du réseau actuel afin de satisfaire les besoins de la nouvelle piscine et des nouveaux logements.

Aussi, pour les besoins de la future piscine et du développement d'un nouveau quartier majoritairement résidentiel, deux conduites en fonte de DN 100 mm, datant des années 1960, seront remplacées par une unique conduite de DN 250 mm. Ce nouveau renforcement permettra également de répondre aux besoins de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

DÉCIDE

D'APPROUVER les termes de la convention telle que présentée en annexe.

La Présidente,
Rachel BURY